



TARIFS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

ORGANISME DE GESTION DU COLLÈGE SAINT JEAN

5 avenue Charles de Gaulle 47400 TONNEINS

☎ Secrétariat : 05 53 84 58 23 ✉ @-mail secrétariat : college.saint.jean.a@free.fr

✉ @-mail direction : college.saint.jean.dir@free.fr

SCOLARITÉ Saint Jean	Coût MENSUEL (Sur 10 mois)	(Sur 11 mois)
CONTRIBUTION SCOLAIRE ^{1*}	30.00€	27.27 €
COTISATIONS DIVERSES ²	10.00 €	9.09 €
FOURNITURES PÉDAGOGIQUES ³	15.00 €	13.64 €
	55.00 €	50.00 €

* Réduction de 50 % dès le deuxième enfant inscrit au collège sur la contribution scolaire (soit 15 euros mensuels au lieu de 30 euros sur 10 mois)

ÉTUDE	Coût MENSUEL (Sur 10 mois)	(Sur 11 mois)
Les lundis, mardis et jeudis de 17h à 18h	11.50 €	10.45 €
Forfait 2 jours/semaine	8.00 €	7.27 €
Forfait 1 jour/semaine	5.00 €	4.55 €

RESTAURATION / forfait demi-pension	Coût MENSUEL (Sur 10 mois)	(Sur 11 mois)
4 jours/semaine	78.00 €	70.91 €
3 jours/semaine	60.00 €	54.55 €
2 jours/semaine	43.00 €	39.09 €
<i>Le repas à l'unité</i>	6.90 Euros	

AUTRES COTISATIONS	Coût ANNUEL
Assurance annuelle individuelle accident avec la Mutuelle Saint-Christophe ⁴ <small>(sous réserve de modification du tarif par la MSC)</small>	11.50 €
Cotisation annuelle volontaire à l'A.P.E.L. ⁵ <small>(sous réserve de modification tarif 2023)</small>	23.50 €
Frais d'inscription ⁶	15.00 €
Cotisation PSC1 formation aux premiers secours ⁷ <small>(élèves de 3^{ème} tarif 2023)</small>	15.00 €

¹ Contribution des familles : elles sont fixées chaque année par le Conseil d'administration de l'O.G.E.C et permettent de couvrir les dépenses liées au caractère propre et au fonctionnement de l'établissement. * Réduction de 50 % dès le deuxième enfant inscrit au collège sur la contribution scolaire

² Cotisations diverses : UDOGEC, AGDDEC, UGSEL

³ Fournitures pédagogiques : livres de poche, cahiers de travaux dirigés, 1 carnet de correspondance, photocopies diverses

⁴ Mutuelle Saint Christophe : possibilité de souscrire à l'assurance scolaire. Détail des garantis dans le dépliant.

⁵ A.P.E.L. (association des parents d'élèves de l'enseignement libre) : l'adhésion à cette cotisation est volontaire. Elle comprend l'abonnement à la revue « Famille et Éducation ». Courrier au président d'A.P.E.L. si non adhésion

⁶ Frais d'inscription : à régler uniquement lors de la première rentrée

⁷ PSC1 : uniquement pour les élèves de 3^{ème}